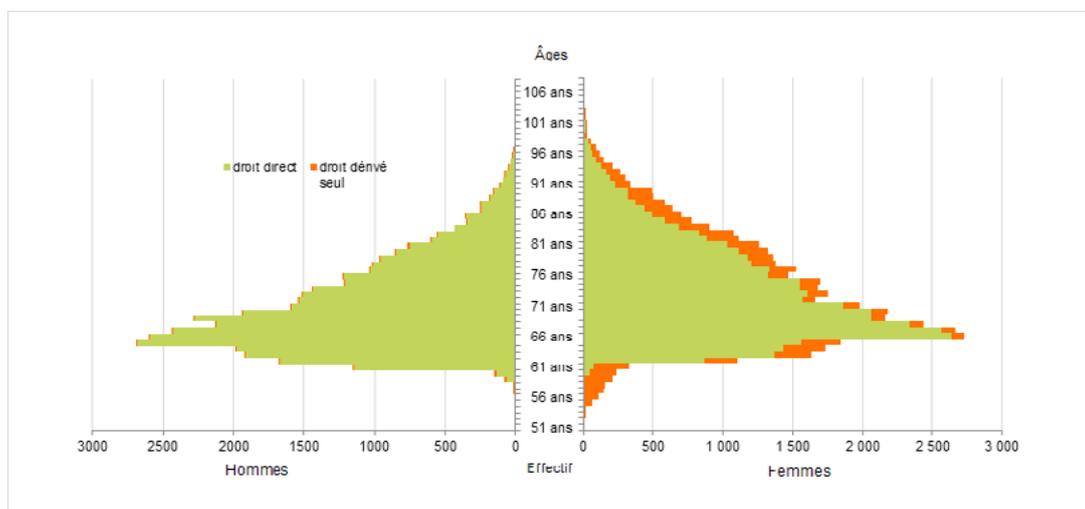


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 560	3 028	5 588
Droits directs (retraites personnelles)	2 396	2 169	4 565
Droits dérivés (retraites de réversion)	164	859	1 023
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	358	453	811
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	142	77	219
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,5 ans	63,9 ans	63,7 ans
Droits dérivés	72,0 ans	68,9 ans	69,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	39,6%	27,4%	33,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	37 752	45 252	83 004
Retraités percevant un droit direct seul	36 221	28 032	64 253
Retraités percevant un droit dérivé seul	228	6 988	7 216
Retraités percevant les deux à la fois	1 303	10 232	11 535
Minimum vieillesse ⁽³⁾	18,8%	25,0%	22,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 049	464	1 513
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	73,9 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	659 €	607 €	631 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	994 €	1 003 €	997 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	52,4%	70,0%	61,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

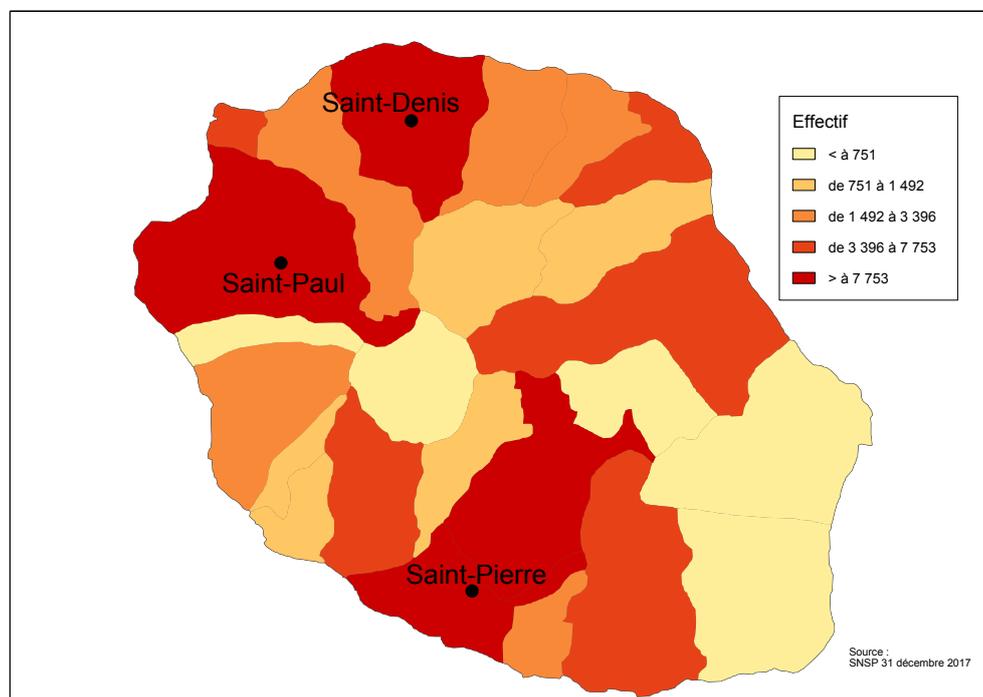
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Denis			
Nombre total de retraités	6 506	8 568	15 074
Retraités percevant un droit direct seul	6 298	5 832	12 130
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	1 040	1 056
Retraités percevant les deux à la fois	192	1 696	1 888
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,7%	21,2%	18,4%
Saint-Paul			
Nombre total de retraités	4 612	5 223	9 835
Retraités percevant un droit direct seul	4 470	3 248	7 718
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	912	935
Retraités percevant les deux à la fois	119	1 063	1 182
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	18,8%	23,1%	21,1%
Saint-Pierre			
Nombre total de retraités	3 779	4 588	8 367
Retraités percevant un droit direct seul	3 612	3 025	6 637
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	676	703
Retraités percevant les deux à la fois	140	887	1 027
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	17,7%	23,9%	21,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.